

Image not found or type unknown



Reseau assainissement collectif

Par **picarrou**, le **29/04/2015** à **21:46**

Bonjour, nous venons d'acheter a un marchand de biens une maison avec un terrain qui a ete parcelle pour faire 2 terains pour construction. Apres avoir emmenager notre reseau se bouche. Mon mari creuse un peu pour chercher le reseau: la canalisation est bouchee par un plot en beton qui a été mis lors de la division pour la clôture. Le marchand de bien repare, mais une partie du reseau passe dans le terrain a vendre est ce normal?rnDe plus apres avoir fait verifier la nanalisation par camera, le pluvial se jette dans l'assainissement, ce qui a priori est illegal, et est ronge complètement par les haies qui longent le reseau. Le vendeur et son notaire ne veulent rien savoir? Pourtant n'est ce pas un vice caché? rnSur acte notarié, il est noté que le vendeur n'a pas vérifié l'assainissement mais qu'il declare etre en bonne etat de marche? Or scenn'est pas le cas.rnQuels sont nos droits?rnMerci